

historien qui ose affirmer ce qu'il n'ose pas prouver, qui se permet contre son héros des assertions qu'il lui feroit de toute impossibilité de justifier, peut bien s'être donné pleine carrière à l'égard des autres, & avoir prêté à M^r. de St Germain des opinions qu'il n'eut point & des procédés qu'il ne connut jamais(a).

Tel est le parti qu'auroit du prendre M^r. de St. Auban, & que prendront sans doute tous ceux qui sont personnellement maltraités dans ces *Mémoires*, ou qui ont à se plaindre de quelques maximes ou expressions qu'on y lit. Le Clergé sur-tout rend trop de justice à la sagesse, à la religion, à la piété de M^r. de St. Germain, pour le soupçonner d'avoir jamais employé, dans le sens exprimé dans les *Mémoires*, les mots de *tolérance* & d'*intolérance* (b), ou appliqué le nom de

(a) Dans le manuscrit, dont j'ai parlé, & que j'ai sous les yeux, la pleine justification de M^r. de St. Germain est mise dans un jour, qu'il paroît impossible d'obscurcir. Mais l'altération des *Mémoires*, qui est une chose incontestable, suffit pour justifier ce ministre contre les reproches de M^r. de St. Auban; & cette même altération donne à M^r. de St. Auban un moyen court & sûr d'aneantir tout ce que les *Mémoires* contiennent de contraire à sa gloire, sans compromettre la mémoire du défunt ministre.

(b) Il est encore aujourd'hui au service de Madame la comtesse de St. Germain, une fille danoise, autrefois luthérienne, aujourd'hui catholique, dont la conversion est l'effet de la fermeté & de la prudence du défunt ministre. Elle est à même de